

NÉGOCIATION SALAIRES 2021

RIEN DE NOUVEAU SOUS LE SOLEIL !

La CFDT a revendiqué une augmentation de 3% de la valeur du point.

POURQUOI ?

La reprise de l'inflation pour 2018 (1,8%) et 2019 (1,1%) impacte négativement le pouvoir d'achat des salariés du Régime Général.

La baisse significative des effectifs depuis plus de 10 ans aussi bien en nombre d'ETP qu'en nombre de personnes physiques.

La charge de travail en augmentation constante avec un éventail de missions toujours plus conséquent.

L'enveloppe classification de 80 millions d'euros, peut-elle servir à une augmentation collective ?

Suite à l'opposition de la CGT et FO, l'enveloppe budgétaire classification de **80 millions d'euros est malheureusement partie en fumée**. Les Pouvoirs Publics avaient fléchi cette enveloppe uniquement pour la rénovation de la classification. Sans accord classification en 2020, l'employeur a confirmé que notre ministère de tutelle n'autorise pas une toute autre utilisation de ces 80 millions d'euros.

NON !

Cette année encore, ce sera "0" euro d'augmentation de la valeur du point ! L'employeur estime qu'il n'y a pas de marge suffisante pour une augmentation de la valeur du point. Comme en 2020, il laisse la **priorité aux politiques salariales locales pour l'attribution des mesures individuelles** afin de maintenir en 2021, un **taux supérieur à 35 %**.

Pour la CFDT, les mesures générales doivent jouer un rôle central dans les politiques de rémunération, en garantissant a minima le pouvoir d'achat de tous les salariés.
La CFDT continuera à revendiquer une augmentation collective et est convaincue qu'un espace de négociation existe et reste possible .



Flashez pour plus d'infos